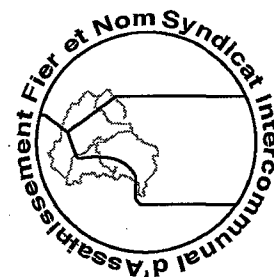


Mise en ligne le 7 mai 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le seize avril deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni à 18 h 30 dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Monsieur Stéphane CHAUSSON, doyen d'âge, pour la délibération n°DEL\_031202026, puis sous la présidence de Madame Gaëlle VERJUS, Présidente, à compter de la délibération n°DEL\_031212026.

Date de convocation du Comité Syndical : 10 avril 2026

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de délégués votants : 11

Résultats des votes : 11 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Gaëlle VERJUS, Jérôme AGNELLET, Grégory BAËRT, Stéphane CHAUSSON, Daniel DURET, Patrice GURRET, Emma NEVEU, Dominique PERRILLAT-BOTTONET, Philippe PERRILLAT-MERCEROZ, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Eric POLLET.

**Absents excusés** : Renaud BOZON-LIAUDET, Emmanuel DONAT-MAGNIN.  
Jean-Marc ALEMANY, titulaire, représenté par Patrice GURRET, délégué.  
Jérôme AGNELLET a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE. DEL\_031222026**

Conformément aux articles L.5211-12 et R.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité brute maximale de la tranche concernée (syndicat de communes 3 500 / 9 999 habitants) est fixée à 16,93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

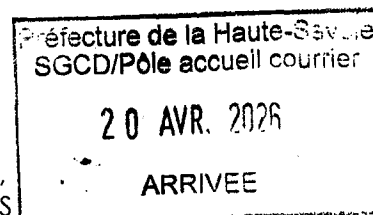
Le Comité Syndical,  
Après avoir délibéré,

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction de Monsieur le Président à l'indemnité brute maximale de la tranche syndicat de communes 3 500 / 9 999 habitants.

Le seize avril deux mille vingt-six.

Le Secrétaire de Séance,  
Jérôme AGNELLET

La Présidente,  
Gaëlle VERJUS



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :  
- de sa transmission en Préfecture le  
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le  
La Présidente,